

## MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL ET DE L'ACTIVITE

Le dossier de formalités est constitué :

**De l'imprimé M2** : en deux exemplaires complétés et signés en original par le représentant légal ou son mandataire.

- Préciser la totalité des activités exercées telles que vous voulez qu'elles apparaissent sur l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés, ainsi que l'activité la plus importante.
- Indiquer en observations les activités ajoutées et/ou supprimées.

**Des pièces justificatives suivantes** :

- ✓ 1 exemplaire original du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire ou 1 copie certifiée conforme et signée en original par le représentant légal.
- ✓ 1 exemplaire de l'intégralité des statuts mis à jour certifiés conformes et signés en original par le représentant légal.
- ✓ copie du [journal d'annonces légales](#) ou attestation de parution avec la date de publication.  
Pour les SNC, copie du journal d'annonces légales obligatoire.

**Justificatif en cas d'adjonction d'activité** :

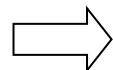
**Création** : aucune pièce demandée

**Acquisition d'une branche d'activité ou apport** :

- ✓ copie de l'acte d'achat de la branche d'activité ou copie du traité d'apport avec la mention de l'enregistrement.
- ✓ copie du [journal d'annonces légales](#) dans lequel est parue la publicité de l'achat ou de l'apport ou attestation de parution avec date de publication.  
Pour les SNC, copie du journal d'annonces légales obligatoire

**Prise en location-gérance d'une branche d'activité** :

- ✓ copie du contrat de location-gérance de la branche d'activité.
- ✓ copie du [journal d'annonces légales](#) ou attestation de parution avec la date de publication.  
Pour les SNC, copie du journal d'annonces légales obligatoire.
- ✓ **Si l'activité est réglementée** : copie du titre, diplôme, autorisation permettant d'exercer cette activité.  
Si adjonction ou modification d'une activité ambulante, fournir les pièces nécessaires à l'établissement de la carte (cf fiche Carte de Commerçant Ambulant).
- ✓ Formalité effectuée par un intermédiaire : [pouvoir](#) signé des deux parties.



### Coût de la formalité

#### Frais Greffe :

- Par création ou prise en location gérance : 195.38 euros
- Pour les sociétés unipersonnelles (SARL, SASU) **dont l'associé unique personne physique assume personnellement la gérance ou la présidence** : 79,38 euros
- Par achat d'une branche d'activité ou apport : 82.21 euros

par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce  
par carte bancaire (pour le CFE de la délégation de Lyon uniquement)  
ou par espèces (merci de prévoir l'appoint)

#### Frais CFE : 70,00 euros

- S'il y a établissement d'une carte de commerçant ambulant : ajouter 30.00 euros

par chèque libellé à l'ordre de CFE CCI LYON METROPOLE  
par carte bancaire (pour le CFE de la délégation de Lyon uniquement)  
ou par espèces (merci de prévoir l'appoint)